

**SNJ Section Ile-de-France**

33, rue du Louvre
75002 Paris
Tél. : 01 42 36 84 23
Fax : 01 45 08 80 33
Mail : contactrp@snj.fr
Blog : <http://snj-paris-idf.org/>
Sur Twitter : twitter.com/snj_idf

SNJ INFO

SYNDICAT NATIONAL
DES JOURNALISTES

L 761 - 2

Répression

*Est-ce un effet du hasard ? Au moment où les directions annoncent, principalement dans la presse quotidienne nationale, des plans sociaux en rafale (lire ci-contre), la répression antisyndicale se généralise dans notre profession. A tel point que les syndicats SNJ, CFDT, CFTC, CGC, SGJ-FO et SNJ-CGT se sont fendus le 1^{er} novembre dernier d'un communiqué dénonçant « les multiples pressions à l'encontre de responsables nationaux syndicaux dans leur entreprise ». Et de poursuivre : « Au-delà des représentants nationaux des syndicats signataires, les délégués syndicaux et représentants du personnel subissent aussi des pressions quasi-généralisées visant à bâillonner et anéantir toute critique de pratiques patronales contestables. » J'en suis le triste exemple. Pour m'être opposé au service commercial de mon titre, qui mélangeait publi-communicés et rédaction, j'ai été mis à pied à titre conservatoire ! Cette affaire est révélatrice : en pleine déconfiture économique, certains titres de presse spécialisée ne se cachent plus pour confondre rédaction et publicité. Une catastrophe pour notre profession, à l'heure où les questions de déontologie s'imposent à tous. Ces pratiques méritent d'être dénoncées auprès de ceux qui attribuent à ces magazines de larges aides, alors que nombre de nos confrères et consœurs peinent à survivre. Le SNJ s'engage à combattre, par tous les moyens, ces pratiques qui déshonorent notre profession. **Jean-Bernard Gervais**, secrétaire général de la section francilienne du SNJ*

N° 117 - Quatrième trimestre 2011 - 2 euros

La presse quotidienne nationale en danger

Après les menaces qui pèsent sur l'avenir de *La Tribune* (cf. *SNJ Info* n° 116) et l'annonce de l'arrêt de la version papier de *France Soir*, un plan de réorganisation du *Parisien/Aujourd'hui en France* fait craindre le pire pour l'emploi, les conditions de travail et la qualité des journaux.

Afin de faire face à la baisse de sa diffusion et pour renforcer ses activités numériques, la direction a annoncé au CE du 12 octobre le projet de réorganisation du *Parisien/Aujourd'hui en France*. Celui-ci prévoit la mise en place de grands pôles plurimédias, qui se traduiraient par la suppression d'une centaine de postes (dont 60 journalistes), et la création d'une cinquantaine. Les départs volontaires prévus dans le cadre d'un plan non encore détaillé au CE permettraient d'éviter les départs contraints. « Ceux-ci ne manqueront pas d'arriver, selon Olivier Corsan, DS SNJ, et devront faire l'objet d'un PSE avec reclassements dans l'ensemble du groupe, *L'Equipe* compris. » Pour l'heure, la direction entend mettre en place le plan de départs volontaires avant même de consulter le CE sur la réorganisation ! Quant aux créations de postes, elles s'accompagneraient d'une révision à la baisse des accords sociaux.

Cette hémorragie des effectifs, la surcharge de travail qu'elle induira et la polyvalence généralisée ne permettront pas de réaliser des journaux de qualité susceptibles de séduire de nouveaux lecteurs. L'intersyndicale va se réunir, et le

SNJ n'exclut pas de lancer un droit d'alerte économique. A suivre, donc. La situation de *France Soir*, placé en procédure de sauvegarde par le tribunal de commerce depuis août, est encore plus critique : la direction a annoncé la suppression de l'édition papier du quotidien, qui ne serait plus diffusé que sur le web, et la suppression de 90 emplois. Le PSE qui devait accompagner cette désintégration du titre a été retoqué par la direction départementale du travail, mais la direction du journal ne semble pas vouloir démordre de son projet. Une proposition alternative, moins destructrice en termes d'emploi, de reprise du titre par son ancienne directrice, Christine Vulvert, doit aussi être examinée par l'administrateur judiciaire. *La Tribune*, également en procédure de sauvegarde depuis janvier, a trouvé un répit de courte durée grâce à un déblocage de trésorerie de 5 millions d'euros, mais son avenir dépend toujours de la recherche de nouveaux investisseurs. Face à tous ces mauvais coups portés à la qualité de l'information et à l'emploi, le SNJ est en première ligne pour se battre au côté de nos représentants et de nos confrères. **M. L.**

DANS CE NUMÉRO • Pages 2 et 3 Le congrès d'Autrans en octobre 2011, les débats, les commissions et les élections nationales du SNJ. • Page 4 Le Syndicat de la presse magazine va trop loin. Vie des entreprises.



Le congrès 2011, à Autrans, dans le Vercors, était placé sous le signe de la résistance. Résistance historique, avec la projection du film *Walter, retour en résistance*, et résistance actuelle des journalistes partout dans le monde, déclinée le mercredi soir lors d'un débat public sur le campus de Grenoble. Puis, pendant trois jours, les 141 congressistes ont commenté les rapports d'activité de l'année et l'actualité, débattu, réfléchi en commissions, pris des décisions et, comme tous les deux ans, élu leurs représentants pour le prochain mandat : le jeudi soir, les membres du comité national et les 30 membres du bureau national, dont 10 d'Ile-de-France ; le lendemain, les 5 secrétaires généraux, dont le premier. L'élection avait un enjeu particulier cette année : après six ans, Alain Girard n'ayant pas souhaité briguer un quatrième mandat au poste de premier secrétaire général, on votait pour un renouvellement à la tête du SNJ.

Un journaliste n'est pas un auto-entrepreneur

Depuis la loi Cressard de 1974 établissant la présomption de salariat pour tout journaliste, notamment pigiste, les tentatives n'ont pas manqué pour contourner ce texte inscrit dans le code du travail (L 7112-1). Le récent congrès du SNJ s'est penché sur un autre danger, le « statut d'auto-entrepreneur », lancé en 2009 par le gouvernement et valorisé à outrance depuis.

Malgré des interventions du SNJ auprès de l'URSSAF et du ministère de l'Economie, qui ont abouti au retrait du métier de journalistes de la liste des professions pouvant être exercées par un auto-entrepreneur, certains pensent encore que ce statut pourrait convenir à notre profession. Le SNJ a dénoncé dans une motion du congrès toute tentative d'inciter, voire d'obliger des journalistes pigistes (ou parfois en poste) à devenir auto-entrepreneurs. « Le statut

Débat public

La presse sous pressions

Dans le vaste amphithéâtre Weil du campus de Saint-Martin-d'Hères, près de Grenoble, devant plusieurs centaines de personnes, les témoignages sur les pressions multiples auxquelles doivent résister les journalistes et les combats menés afin de préserver l'indépendance de la presse, en France et en Tunisie, se sont multipliés avec passion le mercredi 5 octobre.

« Il faut pouvoir porter des vérités qui cassent des mythes, réaliser des reportages qui bousculent les idées reçues », a insisté Guillaume Dasquié (journaliste sur owni.fr), invité au débat inaugural du congrès du SNJ. Pour sa part, Benoît Collombat, grand reporter à France Inter et coauteur d'une *Histoire secrète du patronat*, a rappelé la bataille judiciaire lancée par Vincent Bolloré à la suite d'une de ses enquêtes : « Cameroun, l'empire noir de Bolloré ». Cette bataille procédurale fait figure d'« avertissement à toute la presse », estime Collombat. « Le vrai pouvoir est

économique, pas politique, assure-t-il. Le journalisme d'enquête est mal en point. La composition capitalistique limite la manœuvre. » « Il faut un pouvoir public fort », a-t-il affirmé enfin.

Fabrice Arfi (Médiapart), qui a reçu des menaces peu avant le congrès, a évoqué les réactions politiques et économiques survenues lors des affaires Bettencourt et Karachi. Il a souligné que « le modèle économique est indissociable du journalisme », assurant que le site Médiapart, indépendant d'intérêts industriels, était rentable.

Concernant la révolution tunisienne, les intervenants ont insisté sur la nécessité de forger une presse indépendante du pouvoir politique, tandis que se multiplient les radios nouvelles et les journaux et qu'un code de la presse vient d'être adopté. L'absence d'une Tunisienne conviée au congrès, en raison d'attaques personnelles déstabilisantes sur internet, nous a plongés dans la réalité des difficultés que rencontrent les journalistes tunisiens. Intervenants et public ont débattu du rôle des cybercafés, du bouleversement du journalisme via internet et des réseaux sociaux, notamment à la suite d'une interview vidéo du journaliste Taoufik Ben Brik. Résistant au régime de Ben Ali, Taoufik a fait état des graves intimidations subies alors. Dominique Pradalié (France2), enfin, a rappelé le combat du SNJ pour la reconnaissance juridique des équipes rédactionnelles, afin d'équilibrer le pouvoir des journalistes et des possédants, et pour la remise à plat des aides à la presse en France. **M.-F. M.**

La représentation de l'Ile-de-France

Cependant que les autres régions sont dominées par la présence de militants d'un ou deux grands quotidiens, notre section régionale, qui compte des centaines d'entreprises de presse, certaines abritant plusieurs dizaines de titres, paie cette diversité d'une précarité que la constitution de notre délégation au congrès souligne : sur 41 Franciliens, 10 journalistes pigistes (aucun cette année n'est venu d'une autre région!), 4 chômeurs (aucun des autres régions), et... 8 retraités. La présence de ces militants tenaces malgré leurs difficultés d'emploi est importante au cœur du syndicat, tant pour témoigner que pour agir. Ce qui ne nous empêche pas de regretter la faible représentation cette année des entreprises de la presse magazine et quotidienne... dont les élus et DS sont pris dans la tourmente des plans sociaux, redressements et menaces de liquidation. **F. L.**



NATIONAL ANNUEL DU SNJ

Populariser et appliquer la charte de déontologie!

Une des commissions du congrès d'Autrans a proposé des pistes pour donner toute sa place à la charte déontologique des journalistes actualisée en 2011 par le SNJ. Cette nécessité de popularisation répond aux raisons qui nous ont poussés à actualiser le texte original de 1918, modifié en 1938 :

- les tentatives, au niveau d'entreprises de presse, de faire passer, lors de la signature de contrats de travail, des règles de « pseudo déontologie » visant à imposer des obligations et des restrictions à la liberté de travail et d'expression;
- l'apparition d'initiatives politiques, notamment lors des états généraux de la presse et, récemment, avec l'annonce d'une possible proposition de loi à l'Assemblée nationale, visant les mêmes objectifs;
- une omniprésence et une intensification de la « com » (communication) que certaines entreprises et forces politiques

ne cachent pas de vouloir fusionner avec l'information. C'est sans doute la tentative qui porte les coups les plus graves à la fiabilité de l'information et à la crédibilité des journalistes;

- la précarisation de la profession et les remises en cause de son statut, qui ouvrent la porte à tous les abus;
- enfin, la tentative de faire passer dans certains cas la profession, par essence intellectuelle et créatrice, pour une profession technique (y compris les photographes...).

La commission propose donc de soutenir par une plate-forme internet la popularisation de la charte, l'information, la veille et l'interactivité; la formation de militants pour ce faire; une veille active pour réagir vite et efficacement. La participation à des initiatives comme celle de l'Association de préfiguration d'un conseil de presse en France (APCP) sans être rejetée, dépendra de leur réalisation. **D. K.**

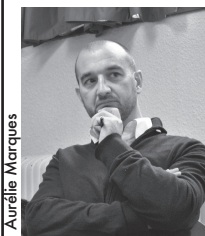
Le paritarisme plus que jamais d'actualité

Ce mode de gestion des questions sociales, qui associe employeurs et représentants syndicaux dans la recherche de solutions consensuelles, est malmené dans la presse. Le relancer est souhaitable pour tous, salariés et employeurs. Les institutions paritaires, certes, subsistent, de la commission de la carte aux caisses de retraites, des négociations d'accords aux réunions de CE, DP, etc. Mais les employeurs « détricotent le paritarisme » tout en gardant l'apparence de son fonctionnement, rappelle un membre de la commission du congrès qui abordait cette question : rendez-vous reportés, négociations vidées de leur sens, gels, propositions grotesques... Les petits salaires et les pigistes sont les plus visés dans le privé. Dans le secteur public, la direction veut tout faire disparaître de la négociation - emploi, recrutement, mobilité. Une négociation

qui « est devenue un véritable forum, où tout le monde est admis », ce qui l'affaiblit. Par ailleurs, certains organismes paritaires écartent des syndicats, éjectent le SNJ, parfois aidés par d'autres syndicats que la prédominance du nôtre dérange.

Pourtant, « le paritarisme est pour les directions un fabuleux outil de management », affirme Claude Cordier (Radio France). Il oblige les organismes, les entreprises à de la transparence, à analyser leur fonctionnement. C'est un facteur d'ajustement au niveau des formations. C'est pourquoi la commission a souhaité affirmer la modernité du paritarisme et le relancer à tous les niveaux, y compris en demandant le soutien de l'Etat pour le rétablir où il fléchit, en utilisant la proximité des élections présidentielles et législatives pour interpeller les candidats sur ce thème. **F. L.**

Les secrétaires généraux du SNJ 2011-2013



Aurélien Marquès
Anthony Bellanger

Anthony Bellanger (Pays de la Loire, premier secrétaire), Elisabeth Hermann (Champagne-Picardie), Vincent Lanier (Rhône), François Ollier (Alpes), Dominique Pradalié (Ile-de-France, porte-parole) ont été élus secrétaires généraux. Sur les 8 femmes (seulement) élues au bureau national, 6 sont en Ile-de-France.

Dans la nasse de la loi sur la représentativité

« Ne nous y trompons pas : la loi sur la représentativité de 2008 ne vise qu'à éliminer les petites organisations syndicales », prévient Olivier Cimpello, rapporteur de la commission « Représentativité » du congrès. De fait, la mise en musique de cette loi revêt pour le SNJ une importance vitale. Désormais, seules les organisations syndicales ayant atteint au premier tour 10 % des voix exprimées pour les titulaires CE, ou à défaut DP, sont considérées comme représentatives dans l'entreprise, et peuvent avoir un délégué syndical. Au niveau de la branche, il faut cumuler 8 % des votes dans les entreprises - mais il y a 40 ou 50 branches dans la presse, laquelle choisir ? Dans les entreprises de moins de 11 salariés, un scrutin régional sera organisé tous les quatre ans dès 2012. La présence d'un collège journalistes est capitale, puisque, par dérogation, notre représentativité est mesurée d'après ce seul collège, quand il existe. Sur ce point, le SNJ a gagné un nouveau combat : selon l'arrêt de la Cour de cassation de mars 2011, un collège journalistes peut être instauré par le biais d'une double majorité lors de la négociation du protocole préélectoral - alors que jusque-là, nous étions à la merci du bon vouloir du patron. Le verdict tombera en 2013. Restons optimistes : « Jusqu'à présent, les résultats du SNJ aux élections professionnelles sont bons. » **J.-B.G.**

Les motions votées par le congrès d'Autrans sont sur le site du SNJ.



VIE DES ENTREPRISES

Le SPM va trop loin!

Le SPM, ce sont Roularta, Hachette, Mondadori, Prisma Presse, et une quarantaine d'autres éditeurs de magazines. Philippe Pouzeratte, DRH de Prisma, préside aussi la commission sociale du Syndicat de la presse magazine... et la mène de recul en recul.

Gel des salaires minimum de la branche depuis 2008, augmentation unilatérale minimale en 2011 (en-deçà du coût de la vie de l'année) entérinant des minima au-dessous du Smic pour certaines fonctions de journalistes et pour tous les employés de presse; caricature de bilan social de branche; retour enfin sur l'engagement de Jacques Laizet, le prédécesseur de P. Pouzeratte, d'adopter un barème de piges aligné sur celui du SPPMO, son homologue patronal. Pire, le SPM a proposé, en réponse au projet de barème du SNJ, d'établir, pour règle de base de paiement, le gré à gré au forfait sans

cadre ni limites, le paiement au feuillet étant autorisé «par dérogation» - de barème, pas l'ombre. On ne pouvait laisser passer tout cela, pas plus que les réunions reportées en dernière minute, par exemple.

Ainsi, une intersyndicale unie a d'abord demandé en octobre la réunion d'une commission mixte paritaire sur les barèmes de piges (c'est-à-dire la présence d'un représentant de la direction du travail pendant la négociation). Puis, le 7 novembre, au cours d'un rendez-vous avec messieurs Combrexelle, directeur général du travail, et Maurin, responsable de la section négociation-conflits, les syndicats leur ont exposé l'ensemble des comportements négatifs du SPM qui empêchent, entre autres, les négociations sur les salaires d'aboutir, afin d'obtenir leur appui dans la recherche d'un retour à des relations paritaires saines.

Mondadori : suspension du PSE confirmée

Le TGI de Nanterre a confirmé, le 2 novembre, la suspension du PSE de Mondadori déjà prononcée par ordonnance de référé le 15 juillet dernier. Saisi par le CE, le tribunal avait fait défense à l'employeur de «mettre en œuvre son projet, et notamment de procéder à des ruptures de contrats de travail sur la

base du plan de sauvegarde de l'emploi suspendu, sous astreinte de 5000 euros par infraction constatée». Pour le CE, le PSE (qui prévoit 37 suppressions de postes) est insuffisant au regard des dispositions légales, en raison de l'absence de définition valable des catégories professionnelles, de l'atteinte au principe d'égalité de traitement, du non-respect par l'entreprise de ses obligations en matière de reclassement (alors que Mondadori annonce desancements!) et de ses carences au regard des moyens dont dispose le groupe. Par ailleurs, le CE conteste la validité de la réorganisation entreprise. L'audience sur le fond a eu lieu le 4 novembre.

Recherche de conciliation à Dalloz, éditeur d'ouvrages juridiques et d'une vingtaine de revues, dont les secrétaires de rédaction n'avaient pas la carte de presse, et aucun journaliste, la prime d'ancienneté. A la demande du DS SNJ, un pas a été fait sur ces deux questions. Mais des points de désaccord et des anomalies sur les abattements subsistent. La saisine d'une commission paritaire de conciliation a été demandée pour les résoudre.

Pôle chômage?

Les offres d'emploi absurdes se sont multipliées ces derniers mois. N'importe quel mode de paiement - quand il y a paiement -, des montants de rémunération inacceptables, des temps de travail indéfinis, des fonctions sans rapport avec notre métier sous le terme de journalisme, etc. Le CNRJ (antenne de Pôle emploi spécialisée dans le reclassement des journalistes), que nous avons alerté, nous dit avoir tenté de faire disparaître ces offres qui n'émanaient pas d'eux, mais d'antennes non spécialisées, cependant tout n'est pas encore clair. Nous avons demandé un rendez-vous avec eux sur ces dysfonctionnements.

Les journalistes bouderont les urnes à l'AFP. Les élections de fin septembre ont confirmé le SNJ comme premier syndicat de journalistes à l'AFP, au CE (25,2 %) et en DP (26,6 %). Faute de quorum, il a fallu un 2^e tour, où seulement 45 % des électeurs ont voté! Le mauvais calendrier du 1^{er} tour explique en partie cette faible participation.

Une section SNJ à L'Humanité. La section SNJ créée cet été, à l'écoute des salariés sur les problèmes de l'entreprise, est une première à «L'Huma», où seule la CGT était représentée jusqu'alors. Des élections sont prévues le 15 décembre.

Elections animées au groupe Moniteur, où, après deux contestations sur les listes candidates dans les différents collèges, la participation s'est élevée à 80 % dans le collège cadres et journalistes. La liste intersyndicale CFDT, CFTC, SNJ a remporté près de 57 % des voix en CE et en DP, face à une liste CGT, SNJ-CGT.

D'autres infos sur les entreprises d'Ile-de-France sur le blog <http://snj-paris-idf.org> et sur Twitter twitter.com/snj_idf

PERMANENCES SNJ

33, rue du Louvre, 75002 Paris

ACTION SYNDICALE EN ENTREPRISE :

le jeudi, de 19h à 21h 30

EMPLOI :

le jeudi, de 19h 30 à 20h 30

JURIDIQUE :

le mercredi, de 10h 30 à 12h par téléphone et de 14 à 16h sur place

SNJ INFO (sous-titre : L761-2)

Organe du SNJ Ile-de France

33, rue du Louvre, 75002 Paris

Tél.: 01 42 36 84 23

Fax : 01 45 08 80 33

Site : www.snj.fr

Mail : contact-rp@snj.fr

Directeur de la publication :

Mario Guastoni

Rédacteur en chef :

Eric Bissenger

Commission paritaire :

0211 S 07721

ISSN : 0996-5548

Imprimerie : Hemmerlé, 75002 Paris